

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 91

**Date de convocation
28 octobre 2021**

Séance du 4 novembre 2021

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le quatre novembre à 18 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la Salle du
Conseil de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-VANGIERDEGOM-STEVIIGNON-
DEMENGEOOT-GRENIER-DAPREMONT-THOMAS-
LANGONNIER-LARANGE-RICHARD-BALDO-POLLET-
PERARD-BINET-MERCIER-DERIS-DELAPLACE-AVERLY-
VUARNESSON- BOCAHUT

ABSENTS OU EXCUSES :

Mme LÉCAILLE (pouvoir à M. AFRIBO)
Mme TRUCHASSOU (pouvoir à Mme THOMAS)
M. CHEVALLOT BEROUX (pouvoir à M. DELAPLACE)
Mme DEVIE (pouvoir à Mme MASSON)
M. DUPONT (pouvoir à M. MERCIER)
M. ULPAT (pouvoir à M. AVERLY)
Mme BRUNIN (pouvoir à M. VUARNESSON)
Mme MERIEUX (pouvoir à Mme BOCAHUT)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DAPREMONT

OBJET : Décision modificative

Exposé : Il est nécessaire de procéder à des modifications de crédits pour faire face,
dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de
la Ville.

Quelques ajustements doivent être réalisés au niveau du budget général.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la Ville,

Sur avis favorable de la commission commune Finances/Culture/Travaux,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

ADOPTE la décision modificative suivante :

BUDGET GENERAL 2021 DM 2 - octobre 2021																											
INVESTISSEMENT																											
	Au budget avant DM	DEPENSES	RECETTES	au budget après DM																							
2031 : études			395 351,14 €	395 351,14 €																							
21311: travaux hôtel de ville		2 272,00 €		2 272,00 €																							
21318: travaux bâtiments publics		67 570,00 €		67 570,00 €																							
2138: travaux autres constructions		8 694,33 €		8 694,33 €																							
2151 : travaux réseau de voiries		274 838,81 €		274 838,81 €																							
21534 : travaux réseau d'électrification		41 976,00 €		41 976,00 €																							
CHAPITRE 041 : OPERATION PATRIMONIALE		395 351,14 €	395 351,14 €																								
2151 - 101331399 - travaux Gobinet	1 900 000,00 €	160 000,00 €		2 060 000,00 €																							
1321 - 101331399 - subventions			105 000,00 €																								
OPERATION 101331399 : TRAVAUX GOBINET		160 000,00 €	105 000,00 €																								
2138 - 1010199 - 824	200 000,00 €	- 55 000,00 €		145 000,00 €																							
OPERATION 1010199 : AMENAGEMENT SECTEUR GARE		- 55 000,00 €	- €																								
		500 351,14 €	500 351,14 €																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Avant DM</th> <th colspan="2">Après DM</th> </tr> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>6 116 537,02 €</td> <td>6 953 000,91 €</td> <td>6 116 537,02 €</td> <td>6 953 000,91 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>836 463,89 €</td> <td>836 463,89 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>8 986 339,66 €</td> <td>8 986 339,66 €</td> <td>9 486 690,80 €</td> <td>9 486 690,80 €</td> </tr> </tbody> </table>		Avant DM		Après DM		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Fonctionnement	6 116 537,02 €	6 953 000,91 €	6 116 537,02 €	6 953 000,91 €			836 463,89 €	836 463,89 €		Investissement	8 986 339,66 €	8 986 339,66 €	9 486 690,80 €	9 486 690,80 €	
Avant DM		Après DM																									
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes																								
Fonctionnement	6 116 537,02 €	6 953 000,91 €	6 116 537,02 €	6 953 000,91 €																							
		836 463,89 €	836 463,89 €																								
Investissement	8 986 339,66 €	8 986 339,66 €	9 486 690,80 €	9 486 690,80 €																							

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Reethel, le 08 NOV. 2021
de la publication, le 08 NOV. 2021
Fait à Reethel, le 08 NOV. 2021

Le Maire
Joseph AERIBO

